

MEMENTO (à conserver)

INFORMATIONS SUR LE LYCEE

CARTE PASS'REGION

Vous devez commander IMPERATIVEMENT la carte Pass'Région en vous connectant sur le site suivant :
<https://jeunes.auvergnrhonealpes.fr>

Rubrique "accueil" - "je commande mon Pass" et le faire adresser à votre domicile.

Ce Pass' vous permettra de :

- Obligations fonctionnelles :
 - D'utiliser les portiques afin de rentrer et de sortir du lycée.
 - De procéder à la réservation et d'accéder au self.
 - De prélever les sommes correspondantes au premier équipement.

- Avantages extérieurs :
 - Aider aux financements du permis de conduire et au BA
 - Profiter de réductions (culture, cinéma, sport)
 - D'obtenir une assistance médicale (dépistage, examens)

POUR LES ELEVES SCOLARISES AU LYCEE VALERY LARBAUD EN 2018/2019

L'élève doit conserver la carte Pass'Région durant l'intégralité de son cursus scolaire.

En cas de perte, vous devez renouveler une demande auprès des Services de la Région et nous transmettre le justificatif de cette demande.

OUVERTURE DU LYCEE

Dans la semaine : du lundi 7 H 30 au vendredi 18 H.

Dans la journée : de 8 H à 17 H en journée continue, à l'exception des TP en section hôtellerie restauration et éventuellement 18 H pour les classes post-baccalauréat.
Les cours se déroulent en journée continue (1 heure de pause pour le déjeuner).

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le lycée est situé à 15 minutes à pied de la gare SNCF.
Il est desservi par une ligne de transports urbains et par les services de transports scolaires.

⇒ **Pour les étudiants de BTS** : se renseigner auprès de la SNCF ou du Conseil Départemental du domicile du responsable légal.

⇒ **Pour les nouveaux lycéens** :

. Vous résidez à ABREST, BELLERIVE SUR ALLIER, CREUZIER LE VIEUX, CUSSET, HAUTERIVE et VICHY, vous pouvez bénéficier de l'abonnement gratuit MOBIVIE, limité à 2 voyages par jour scolaire, du lundi au samedi 13 H 00.

. Vous résidez dans l'Allier et vous empruntez une ligne de bus de transport scolaire géré par le Conseil Départemental de l'Allier : dès que vous aurez connaissance de votre affectation dans l'établissement, vous pourrez vous inscrire aux transports scolaires sur le site www.allier.fr. (voir courrier du Proviseur et document joint au dossier d'inscription).

. Vous résidez dans l'Allier et vous empruntez une ligne de bus de transport scolaire géré par Vichy Communauté : vous devez retirer un formulaire de demande de titre de transport auprès du Secrétariat Elèves du Lycée Valéry Larbaud.

. Vous résidez dans l'Allier et empruntez un service SNCF (bus ou train) : dès votre inscription, n'oubliez pas de demander la liasse de demande d'abonnement SNCF auprès du guichet le plus proche de votre domicile ou du Conseil Départemental de l'Allier (CD03).

. Vous ne résidez pas dans le département de l'Allier et empruntez un service SNCF (bus ou train) : les liasses ASR (abonnement scolaire réglementé) ou AIS (abonnement Interne Scolaire) seront exclusivement délivrées par les gares et le service des transports des Conseils Départementaux concernés.

⇒ **Pour les élèves déjà scolarisés au lycée l'année précédente** :

Les élèves déjà inscrits au Lycée Valéry Larbaud en 2018/2019, qui empruntaient :

- Une ligne desservie par MOBIVIE devront se rendre au Kiosque MOBIVIE avec leur ancienne carte de bus et une photo, pour le renouvellement de leur abonnement gratuit.
- Une ligne de bus de transport scolaire gérée par le Conseil Départemental de l'Allier devront renouveler leur inscription du 03/06/2019 au 12/07/2019 sur le site www.allier.fr accès direct « Transport ».
- Une ligne de bus de transport scolaire géré par Vichy Communauté seront reconduits par le Lycée.
- Les transports SNCF (bus ou train) doivent refaire une demande en retirant les liasses ASR (abonnement scolaire réglementé) ou AIS (abonnement interne scolaire) en gare ou auprès du Conseil Départemental de leur résidence.

INTERNAT

- ⇒ **Les élèves de 3^{ème} Prépa-Métiers et les étudiants de BTS ne sont pas accueillis à l'internat.**
- ⇒ L'internat accueille les lycéens du lundi 7 H 30 au vendredi soir.
- ⇒ L'hébergement est assuré dans des chambres de trois lits.

Les demandes d'internat étant supérieures au nombre de places, certains élèves :

- Pourront être hébergés au sein de l'internat du lycée voisin. Une navette est assurée par un transporteur du lundi soir au vendredi matin.
- Ne seront pas admis en qualité d'internes si la formation existe à proximité de leur domicile.

BOURSES

➤ Bourses nationales de lycée

. Pour les élèves de 3^{ème} Prépa-Métiers, une campagne de demande de bourses est prévue début octobre. Le Secrétariat Elèves se charge d'informer les familles.

. Les dossiers de demande de bourses pour l'entrée en lycée étaient à constituer auprès du collège d'origine, durant l'année scolaire 2018/2019.

➤ Bourses de l'enseignement supérieur (classes de BTS)

Vous avez dû constituer votre demande de dossier social étudiant par Internet auprès du CROUS de votre académie à partir du mois de janvier jusqu'au 31 mai. A défaut, prendre tous renseignements au Service Intendance (MME GRISSOLANGE).

D'autres aides peuvent être attribuées, sous forme de subvention trimestrielle ou annuelle et selon les départements d'origine des candidats. Il convient de s'adresser au Conseil Départemental du département de résidence du responsable légal.

FONDS SOCIAL LYCEEN

J'attire votre attention sur l'existence d'un Fonds Social Lycéen géré par le lycée. Ce fonds social est destiné à aider les familles qui rencontreraient des difficultés financières, même passagères, pour répondre aux besoins liés à la scolarité (frais de transport, tenue professionnelle, équipements scolaires, demi-pension, etc...)

Toute demande doit avoir un rapport direct avec la scolarité et doit être effectuée par l'élève ou son représentant légal auprès de l'Assistante Sociale du lycée – Tél. : 04.70.96.54.14 (demander les jours de permanences auprès de l'accueil du lycée). L'ensemble des dossiers est étudié sous le couvert de l'anonymat.

MANUELS SCOLAIRES

Le Conseil Régional a mis en place un dispositif concernant la gratuité des manuels scolaires en cycle pré-baccalauréat. Toutefois, certains manuels dits consommables peuvent rester à la charge des familles selon la formation.

EQUIPEMENTS PARTICULIERS

Pour les classes de APR1, 2STHR, 2BPRC et 2BPRS, une partie de la tenue est fournie par le lycée, sur subvention régionale, **sous condition de délivrance de la carte Pass'Région** (voir courrier du

Proviseur et rubrique Carte Pass'Région du présent Mémento en page 1), en début d'année scolaire et pour la durée de la formation. Les familles sont tenues d'entretenir le trousseau de leur enfant car il est le reflet de l'image du lycée et de la région.

ASSOCIATION SPORTIVE

L'Association Sportive du Lycée Valery Larbaud propose aux lycéens une pratique physique et sportive régulière et variée : compétitions et formations à l'arbitrage, à l'animation et aux activités d'entretien.

Entraînements : les lundis, mardis et jeudis de 17 H à 18 H 30 ainsi que le mercredi après-midi de 13 H à 17 H.

Activités proposées : Handball, Volley-ball, Basket-ball, Futsal, Badminton, Tennis de table, Athlétisme, Cross, Escalade, Fitness, Musculation, Step, Raid, Tir sportif, Biathlon et activités de pleine nature.

Encadrement : les professeurs d'EPS.

Cotisation : Forfait annuel de 20 €.

L'autorisation parentale est obligatoire à la rentrée.

Pour tous renseignements, prière de vous adresser, à la rentrée, aux professeurs d'EPS de l'établissement.

MAISON DES LYCEENS

Nous vous demandons une adhésion facultative d'un montant de 10 € pour participer aux actions de la Maison des Lycéens.

N.B. : Seuls les élèves à jour de leur cotisation pourront prétendre participer aux activités de la Maison des Lycéens et accéder au foyer durant l'année scolaire.

Nature et finalité de la Maison des Lycéens

- **Sa nature** : c'est une association répondant au statut de la loi de 1901.
- **Sa finalité** :
 - permet d'améliorer la vie lycéenne en organisant des activités socio-éducatives,
 - finance des animations: soirées des internes, sorties cinéma...,
 - subventionne et fait vivre des clubs,
 - attribue une aide pour les sorties ou les voyages organisés par le lycée.

Votre participation contribue à son dynamisme et nous est précieuse.